



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 14 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies
dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [65/234](#) intitulée « Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 », l'Assemblée générale a décidé de convoquer au cours de sa soixante-neuvième session une session extraordinaire qui permettra d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action et de renouveler le soutien politique en faveur des mesures nécessaires à la pleine réalisation de ses buts et objectifs et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-huitième session des préparatifs de la session extraordinaire.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session une question subsidiaire intitulée « Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Dans sa résolution [67/250](#), rappelant sa décision de convoquer, au cours de sa soixante-neuvième session, une session extraordinaire, l'Assemblée a décidé de son organisation.
3. Conformément aux dispositions des résolutions susmentionnées, le présent rapport indique l'état d'avancement des mesures prises par les diverses entités intéressées pour préparer la session extraordinaire, en exposant en détail les procédures en cours et les résultats des premières réunions préparatoires, et traite des modalités d'organisation de ladite session.



II. Objet et programme de la session extraordinaire

4. Dans sa résolution 65/234, l'Assemblée générale a réaffirmé que la session extraordinaire serait organisée en fonction et dans le respect des dispositions du Programme d'action et qu'il n'y aurait aucune renégociation des accords qu'il contenait. Elle a également invité les gouvernements à s'interroger sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action, notamment au niveau national et dans le cadre de la coopération internationale.

III. Travaux préparatoires de la session extraordinaire

5. Dans sa résolution 65/234, l'Assemblée générale a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population d'entreprendre, en consultation avec les États Membres et en coopération avec l'ensemble des organismes compétents des Nations Unies et les autres institutions internationales concernées, ainsi qu'avec les organisations et les experts qualifiés, l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en se fondant sur les meilleures données et analyses concernant la population et le développement et en tenant compte de la nécessité d'adopter une approche systématique, globale et intégrée des questions de population et de développement et a prié le Secrétaire général de présenter un rapport reposant sur cet examen à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

6. L'examen consiste en une série d'activités reliées les unes aux autres, dont la conduite d'une enquête mondiale, la tenue de consultations nationales et de conférences d'examen régionales, l'établissement de rapports régionaux, l'organisation de conférences thématiques mondiales et la tenue de réunions de groupes d'experts.

7. L'examen a été guidé, entre autres, par : le souci de placer le Programme d'action dans un contexte élargi englobant l'élimination de la pauvreté et le développement et le reliant au cadre de développement pour l'après-2015; l'attention portée aux aspects pouvant favoriser ou, au contraire, freiner la mise en œuvre du Programme d'action, à savoir la gouvernance, l'appropriation nationale, la coordination et la gestion des ressources; la prise en compte des inégalités et de l'exclusion liées à la pauvreté; l'amélioration des indicateurs axés sur les droits de l'homme; et l'attention portée aux jeunes, avec le double objectif de traiter les problèmes auxquels ils font face et de les faire participer à la recherche de solutions.

8. Un groupe de parties prenantes, composé de coordonnateurs de toutes les organisations des Nations Unies et d'autres organisations internationales, a été créé le 6 octobre 2011 afin de conduire et de coordonner l'examen, et d'en assurer la cohésion. Il avait pour objectifs : d'étudier la méthode et les indicateurs à utiliser pour conduire l'enquête mondiale; d'examiner les activités présentant un intérêt pour l'examen que mènent ou se proposent de mener les organisations des Nations Unies, notamment les indicateurs pertinents issus d'autres dispositifs de suivi; de débattre des domaines prioritaires à prendre en compte dans l'examen; et de proposer des sujets qui pourraient faire l'objet d'une étude approfondie ou de réunions techniques, notamment dans le cadre d'activités que différents organismes pourraient vouloir mener ou lancer à l'appui de l'examen.

9. Le groupe de parties prenantes s'est réuni à plusieurs reprises tant pour débattre des grandes lignes du rapport à établir à l'issue de l'examen et arrêter notamment un calendrier en fixant les principales étapes que pour décider de la direction et de la composition des groupes thématiques qui seraient chargés de l'établissement du rapport.

A. Enquête mondiale et consultations nationales

10. L'enquête mondiale visait les trois objectifs suivants : évaluer la mise en œuvre des engagements figurant dans le Programme d'action, en mettant l'accent sur l'élaboration de lois et de directives, la création de structures de gouvernance et l'exécution des activités; déterminer les facteurs de nature à favoriser ou à gêner la mise en œuvre de ces engagements; et mettre en évidence les nouvelles priorités nationales et les problèmes émergents.

11. L'enquête mondiale s'est appuyée sur deux outils principaux, à savoir un questionnaire rempli à la suite de consultations nationales et le profil de pays qui a servi à mesurer les progrès accomplis dans les grands domaines du Programme d'action au moyen d'indicateurs quantitatifs.

12. Préalablement à la mise au point des instruments utilisés pour l'enquête, un nombre minimal d'indicateurs a été défini en associant à chaque action spécifique figurant dans le Programme d'action un indicateur existant. L'exercice d'inventaire des indicateurs a été mené parallèlement à d'autres activités de suivi et d'évaluation en cours, à l'échelle mondiale et régionale. Cette démarche, soucieuse de mettre en synergie les activités en cours et d'éviter leur chevauchement, a permis de trouver un consensus avec les partenaires du système des Nations Unies et les autres parties prenantes sur les lacunes, les problèmes émergents et les domaines à privilégier lors de futurs travaux. Elle devrait éclairer les débats qui se tiennent actuellement et se poursuivront dans le cadre du programme de développement de l'après-2015.

13. À l'issue de consultations approfondies auxquelles ont participé les organisations des Nations Unies, des universités, des membres de la société civile et d'autres parties s'intéressant aux questions de population et de développement, un total de 119 indicateurs ont été extraits des données existantes pour être stockés dans la base de données de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014; 65 d'entre eux ont été intégrés aux profils de pays.

14. Dans le souci d'alléger la charge des partenaires nationaux en matière de collecte de données, le profil de pays a été conçu de façon à limiter la longueur du questionnaire en recourant à des sources d'information complémentaires et en ne faisant porter les questions que sur des informations ne figurant pas dans les bases de données existantes. Pour la plupart des indicateurs, on dispose de données remontant aux années 90 et des données les plus récentes, ce qui permet de dégager des tendances. Le profil de pays a fourni le contexte nécessaire à la consultation et au dépouillement des réponses au questionnaire.

15. Afin que les données recueillies soient comparables, l'enquête mondiale a été conçue de façon à dresser un tableau de la situation concernant le Programme d'action par pays, région et sous-région.

16. Le questionnaire visait à évaluer les engagements pris, les actions entreprises et les résultats obtenus par les États Membres pour concourir à la réalisation des objectifs du Programme d'action. Il s'est agi, entre autres, de déterminer s'il existait une orientation politique, un budget, une stratégie ou un programme, ainsi que des mécanismes institutionnels et de gouvernance susceptibles de faciliter l'adoption de certaines mesures correspondant aux domaines couverts par le Programme d'action. S'agissant de la mise en œuvre, l'accent a été mis sur les actions spécifiques liées à des mesures visant notamment les populations marginalisées ou isolées, et sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et l'ensemble des contributions apportées à cet égard.

17. À chaque section thématique du questionnaire, les gouvernements étaient invités à dresser une liste de priorités pour la décennie à venir. Des questions sur les partenariats qu'ils avaient noués avec la société civile et le secteur privé et sur la coopération régionale et internationale qu'ils mettaient en œuvre faisaient également partie du questionnaire.

18. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les commissions régionales ont lancé l'enquête mondiale en août 2012, dans le cadre d'une action coordonnée. Les commissions régionales ont adressé les formulaires à remplir aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, puis ont coordonné la réception et l'analyse des réponses reçues de 176 pays et de 8 territoires et zones. Dans certains pays, des organisations de la société civile ont contribué à la réalisation des enquêtes.

19. Les questionnaires ont été remplis dans le cadre de consultations nationales auxquelles ont participé des fonctionnaires de divers ministères, des membres des équipes de pays des Nations Unies, des représentants de la société civile, dont des universités, des organisations non gouvernementales et des associations de jeunes, ainsi que des représentants d'instances sous-régionales. Les informations reçues des États Membres ont été dépouillées, codées et intégrées dans une base de données par le FNUAP; elles ont été utilisées par les commissions régionales pour l'établissement des rapports régionaux. Les résultats de l'enquête mondiale et les principales conclusions des analyses régionales ont été intégrés dans le rapport d'examen.

B. Rapports et conférences d'examen régionaux

20. Des conférences régionales sur la population et le développement se sont tenues pour évaluer la mise en œuvre du Programme d'action, convenir de la suite à lui donner au-delà de 2014 et contribuer à l'intégration des questions de population dans le programme de développement de l'après-2015. Certaines de ces conférences ont été précédées de réunions avec des représentants d'organisations non gouvernementales et de jeunes des différentes régions.

21. La première conférence régionale d'examen s'est tenue au Caire du 24 au 26 juin 2013 sur le thème « Défi au développement et dynamiques démographiques dans un monde arabe en pleine évolution ». Cette conférence était organisée conjointement par la Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le FNUAP. Le rapport d'examen pour la région arabe ainsi que 10 rapports thématiques (sur le vieillissement, la transition démographique et démocratique, les paliers de fécondité, la formation familiale, la violence liée au sexe ou à l'appartenance sexuelle, la Conférence internationale sur la population et le développement et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les migrations, la population et le changement climatique, la santé sexuelle et génésique des jeunes et les évolutions propres aux jeunes) ont servi de base au débat plénier. Ont assisté à la réunion des ministres, des représentants de gouvernements, des parlementaires, des représentants de la jeunesse, des universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales provenant de la région. La conférence a abouti à l'adoption d'une déclaration négociée¹.

22. La conférence d'examen de haut niveau sur la population et le développement pour la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève les 1^{er} et 2 juillet 2013 sur le thème : « Liberté de choix : priorités de la population au XXI^e siècle ». La Conférence était axée sur trois thèmes : « dynamique

¹ Disponible sur <http://arabstates.unfpa.org/public/cache/offonce/cairodeclaration>.

démographique et développement durable », « inégalités, inclusion sociale et droits » et « santé sexuelle et procréative tout au long de la vie ». Ont été examinées des questions comme la pauvreté, l'exclusion, le faible taux de fécondité, les migrations, le vieillissement, la santé et les droits sexuels et procréatifs sous l'angle de la durabilité, des droits, de l'équité et de la dignité. À l'occasion d'un groupe de travail spécial, il a également été question des partenariats et de la coopération internationale. La conférence a rassemblé quelque 300 personnes parmi lesquelles des responsables gouvernementaux de haut niveau, des représentants d'organisations de la société civile et des experts issus de la région. Il s'agissait essentiellement d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action, d'identifier les problèmes persistants ou émergents et de fixer le programme régional en matière de coopération et de développement pour le XXI^e siècle.

23. La conférence s'est appuyée sur le rapport régional de la CEE sur l'exécution du Programme d'action intégrant une analyse de 46 questionnaires d'enquête à l'échelle mondiale et un certain nombre d'études réalisées dans la région. Pour préparer cette conférence, la CEE a tenu avec le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale trois réunions d'experts thématiques. Le rapport de chacune de ces réunions a été mis à la disposition de la conférence régionale. Les participants étaient également saisis d'un rapport sur les tendances socioéconomiques et démographiques dans la région incluant divers scénarios pour l'avenir et fondé sur divers ensembles de données, dont les profils de pays préparés par le Centre Wittgenstein pour la démographie et le capital humain mondial situé à Vienne.

24. À l'issue de la conférence, le Président a présenté un résumé fondé sur les consultations et sur le consensus final. Ce résumé mettait en lumière les défis auxquels la région est confrontée, notamment des différences inacceptables en matière de mortalité et de morbidité selon les pays et les groupes de population au sein des pays, des lacunes dans le programme de promotion de l'égalité entre les sexes, d'importantes inégalités en matière d'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et procréative, la discrimination et l'exclusion sociale des migrants, des minorités et d'autres groupes défavorisés, ainsi que des inégalités croissantes en matière d'accès à l'emploi et au revenu, notamment parmi les jeunes. Le résumé soulignait que les droits humains des individus devraient être au cœur du processus de développement et que la santé sexuelle et reproductive devrait être au centre du programme de développement, ajoutant que les participants avaient demandé que les résultats de l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 soient intégrés dans le programme de développement d'après 2015. Le résumé soulignait également que des données fiables, notamment sur les groupes vulnérables, étaient indispensables et invitait à prêter une attention accrue à la protection des droits des migrants, notamment ceux victimes de trafic humain, et qu'il fallait faire en sorte que la gouvernance repose sur la responsabilité, la participation, la transparence et le droit.

25. La première conférence régionale sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue dans le cadre de l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement et son suivi au-delà de 2014 dans la région, s'est tenue à Montevideo, sous l'égide du Gouvernement uruguayen, du 12 au 15 août 2013. Assurant le secrétariat technique de la conférence régionale, le Centre démographique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en tant que Division de la population de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a préparé les documents de travail qui ont servi de base aux débats et aux délibérations. Ces documents ont été établis en étroite coordination avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du FNUAP et intégraient des contributions de différents acteurs, dont plusieurs provenant de la société civile.

26. Le premier document, sur la mise en œuvre du Programme d'action en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont un examen de la période 2009-2013 et des enseignements à en tirer, suivait divers indicateurs liés aux objectifs quantitatifs explicites établis dans le Programme d'action et incluait une analyse des mesures pertinentes prises au niveau national. Le second document, qui proposait un programme régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes au-delà de 2014, identifiait une série de thèmes et d'approches prioritaires à inclure dans ce programme après 2014, sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action dans la région; des tendances mondiales et régionales en matière de développement économique et social; et des caractéristiques socioéconomiques, culturelles et institutionnelles de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette proposition était conforme à l'idée que le programme régional devrait être renforcé et élargi compte tenu des nouveaux défis auxquels était confrontée la région et insistait à nouveau sur la nécessité d'intégrer pleinement la dynamique démographique dans le développement durable, l'accent étant mis sur l'égalité et les droits de l'homme.

27. Les débats thématiques de la conférence et le document final, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, étaient centrés sur les questions identifiées comme prioritaires pour la période suivant 2014 dans le projet de programme régional susmentionné. Les domaines prioritaires figurant dans le document final incluaient : a) la pleine intégration de la dynamique démographique dans le développement durable, l'accent étant mis sur l'égalité et le respect des droits humains; b) les droits, les besoins, les responsabilités et les exigences des filles, des garçons, des adolescents et des jeunes; c) le vieillissement, la protection sociale et les défis socioéconomiques; d) l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative; e) l'égalité entre les sexes; f) les migrations internationales et la protection des droits humains de tous les migrants; g) l'inégalité territoriale, la mobilité spatiale et la vulnérabilité; h) les peuples autochtones, notamment l'interculturalisme et les droits; i) les personnes d'ascendance africaine, notamment leurs droits et la lutte contre la discrimination; et j) les grands axes de la mise en œuvre du futur programme régional sur la population et le développement. Le document met l'accent sur les droits, et en particulier sur l'inclusion sociale.

28. La sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Bangkok du 16 au 20 septembre 2013, sous l'égide de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le FNUAP. Près de 500 personnes y ont assisté, dont des représentants de 46 États Membres, d'organisations de la société civile et d'organismes internationaux, ainsi que d'autres parties prenantes. La Conférence a passé en revue les tendances en matière de population et de développement et les progrès et les lacunes de la mise en œuvre régionale du Programme d'action. Elle a identifié des actions prioritaires correspondant à un large éventail de défis à relever en matière de population, dans le but d'améliorer la situation en ce qui concerne les droits et le bien-être des populations grâce à un développement inclusif et équitable.

29. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle sur la population et le développement pour l'Asie et le Pacifique qui constituera la contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen par l'Assemblée générale de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Cette déclaration devrait inspirer les responsables de la région Asie-Pacifique chargés des questions de population pendant la prochaine phase de développement, l'accent étant mis sur la durabilité. Elle propose une approche fondée sur les droits, la prise en compte des différences entre les sexes et le refus de toute discrimination applicable aux stratégies, programmes et politiques de la région en matière de population et de

développement pour les 10 prochaines années. Elle inclut un appel à réduire la vulnérabilité et à supprimer toute discrimination fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles. La Déclaration ministérielle comporte une section sur les actions à mener en priorité dans les domaines suivants : a) éradication de la pauvreté et emploi; b) santé; c) services et droits en matière de santé sexuelle et procréative; d) éducation; e) égalité entre les sexes et autonomisation des femmes; f) adolescents et jeunes; g) vieillissement; h) migrations internationales; i) urbanisation et migrations internes; j) population et développement durable; et k) données et statistiques. Elle inclut également une section sur les modalités d'exécution aux niveaux national, régional et mondial.

30. La Conférence régionale sur la population et le développement pour l'Afrique doit avoir lieu à Addis-Abeba du 30 septembre au 4 octobre sur le thème « Exploiter le dividende démographique : l'avenir que nous souhaitons pour l'Afrique ». Cette conférence est organisée par la CEA en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le FNUAP. Deux consultations régionales ont eu lieu du 24 au 27 septembre, organisées par des organisations de la société civile et des jeunes en vue de la Conférence. Qui plus est, outre l'enquête et le profil d'exécution par pays, les États membres de la CEA ont établi des rapports de pays affirmant leur adhésion et leur engagement au Programme d'action et l'alignement des priorités en matière de développement national et régional avec le Programme. La Conférence sera centrée sur les thèmes subsidiaires suivants : « Définir l'avenir de l'Afrique », « Comment le dividende démographique peut transformer le développement de l'Afrique », « Égalité et dignité humaine pour la transformation de l'Afrique », « Modalités de mise en œuvre propres à assurer le succès de la Conférence internationale sur la population et le développement en Afrique » et « Réagir aux priorités de l'Afrique : Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et programme de développement pour l'après-2015 ». Ces thèmes subsidiaires seront examinés à l'occasion de réunions d'experts organisées pendant la Conférence elle-même. Le document final de la Conférence devrait s'intituler « Position commune de l'Afrique sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 ».

C. Conférences thématiques mondiales

31. La première conférence thématique mondiale liée à l'examen opérationnel, le Forum mondial pour la jeunesse de Bali, s'est tenue à Bali (Indonésie), du 4 au 6 décembre 2012. Ce forum a rassemblé des représentants de plus de 130 États Membres, de 80 groupes représentant la jeunesse, de 50 organisations non gouvernementales et de 40 institutions du secteur privé ainsi que 300 jeunes participant à titre individuel, 2 500 délégués en ligne, 50 représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes, qui ont participé activement au dialogue et à la formulation de recommandations. Le Forum s'est conclu par la Déclaration du Forum mondial de la jeunesse de Bali.

32. La Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 ou Conférence internationale sur les droits de l'homme s'est tenue à Noordwijk (Pays-Bas), du 7 au 10 juillet 2013. Organisée par le FNUAP, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Gouvernement des Pays-Bas, la Conférence a rassemblé plus de 300 participants, dont des représentants de 138 États Membres ainsi que d'institutions des Nations Unies ou d'organisations de la société civile, sans compter des universitaires, des parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme, des jeunes et des prestataires de services. Sur le thème « Tous différents, tous humains, tous égaux », la Conférence a donné à des

participants de divers horizons une occasion unique de dialoguer de manière constructive en mettant l'accent sur les engagements en matière de droits humains et d'identifier des moyens de renforcer les liens opérationnels entre les droits de l'homme et la mise en œuvre du Programme d'action, l'accent étant mis sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et leur intersection avec l'égalité des sexes.

33. Ensemble, les participants ont recensé les progrès accomplis en matière de droits de l'homme depuis 20 ans et souligné des réussites particulières et des enseignements précieux, de même que les lacunes et les défis à relever, ainsi que des questions et priorités nouvelles, comme la nécessité de veiller à ce que le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, ainsi que le programme de développement pour l'après-2015, fassent progresser les droits de l'homme sans discrimination. La Conférence a noté que les droits relatifs à la vie sexuelle et à la procréation faisaient partie intégrante des droits de l'homme et que leur exercice était indispensable à la réalisation d'autres droits fondamentaux ainsi que des objectifs de justice sociale et de développement, tels que l'éradication de la pauvreté. Trois thèmes sont apparus comme fondamentaux pour la réalisation des droits de l'homme dans le contexte de la santé sexuelle et procréative : en finir avec la discrimination et assurer l'égalité; renforcer la responsabilité en matière de santé sexuelle et procréative et en ce qui concerne les droits y relatifs, tout en considérant la responsabilité comme un cycle dans le processus de développement, y compris la possibilité pour les particuliers de demander des comptes au gouvernement; et assurer des services de qualité qui répondent aux exigences en matière de droits de l'homme et respectent les principes d'accessibilité, y compris économiques, d'acceptabilité et de qualité. Les participants à la Conférence ont examiné ces questions aussi bien en séances plénières qu'au cours de sessions thématiques ou dans le cadre de tables rondes grâce à un « mur public » sur lequel diffuser des idées pour l'avenir. Un rapport sur les principales conclusions et recommandations de la Conférence a été établi en vue du rapport d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement.

D. Réunions de groupes d'experts

34. La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a prévu de tenir deux réunions de groupes d'experts, les 20 et 21 octobre 2013, sur les thèmes suivants : « Priorités pour améliorer les chances de survie : Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 » et « Fertilité, évolution des tendances démographiques et développement : défis et perspectives pour l'avenir ». Ces réunions porteront sur les questions clefs liées à la poursuite de l'amélioration de l'espérance de vie et à l'impact des nouvelles tendances en matière de fécondité sur le programme de développement mondial. Elles seront suivies de la présentation d'un compte rendu aux États Membres, le 22 octobre dans l'après-midi. Les résultats des réunions de groupes d'experts guideront les préparatifs de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, qui se réunira pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée.

35. Une autre réunion d'experts sur le thème « Santé des femmes : droits, autonomisation et déterminants sociaux » se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Mexico. Elle aura pour objet d'évaluer les informations dont on dispose pour assurer dans les meilleurs délais l'accès de tous à un ensemble intégré de services essentiels en matière de santé procréative et sexuelle et la protection des droits des

filles et des femmes, dont les droits liés à la procréation. La réunion devrait être l'occasion d'énoncer un certain nombre de constatations et de formuler des recommandations sur les moyens d'accélérer les progrès dans ces domaines. Elle visera également à déterminer comment les actions entreprises aux niveaux national, régional et mondial en faveur de l'accès universel à la santé procréative et sexuelle pourraient déboucher sur la création d'une fondation consacrée à la prévention des maladies non contagieuses touchant les filles et les femmes et à la prestation de services en la matière.

E. Rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales

36. Au paragraphe 9 de sa résolution 65/234, l'Assemblée générale a souligné que les parties prenantes issues de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devaient participer et concourir concrètement, selon qu'il conviendrait, à la session extraordinaire et à sa préparation.

37. Les 9 et 10 décembre 2011, une consultation mondiale s'est tenue à Istanbul (Turquie) avec plus de 70 organisations de la société civile, dans le but de recueillir les points de vue des organisations non gouvernementales et des représentants des jeunes et de les impliquer dans le processus d'examen.

38. En Afrique, des réunions régionales avec des organisations de la société civile ont été tenues à Accra, du 3 au 6 mars 2012. Les participants, qui étaient près d'une centaine, ont adopté l'Appel à l'action d'Accra. Près de 50 participants originaires de presque 20 pays des Caraïbes se sont également réunis à Ocho Rios (Jamaïque) les 12 et 13 avril 2012. Ils sont convenus de la Déclaration d'Ocho Rios et ont créé la Coalition caribéenne sur la population et le développement. Des consultations concernant l'Europe de l'Est et l'Asie centrale se sont tenues à Istanbul les 17 et 18 avril 2012. À cette occasion, un comité directeur composé de délégués d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et d'organisations de jeunes, représentant un large éventail de groupes de parties prenantes, est convenu d'un plan d'action en vue de participer à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. En ce qui concerne l'Asie et le Pacifique, 121 participants venus de 27 pays se sont retrouvés à Kuala Lumpur du 2 au 4 mai 2012, où ils ont adopté l'Appel à l'action de Kuala Lumpur. En Amérique latine, près de 90 représentants de réseaux, mouvements et organisations de la société civile se sont réunis à Montevideo, les 9 et 10 mai 2012, où ils ont adopté l'Appel à l'action de Montevideo.

39. Des représentants d'organisations non gouvernementales et de jeunes ont également participé aux réunions du groupe de parties prenantes et aux travaux techniques sur les indicateurs.

40. L'Équipe spéciale de haut niveau pour la Conférence internationale sur la population et le développement, organe indépendant composé de 25 personnalités ayant occupé les fonctions de chef d'État, ministre ou parlementaire, ainsi que de responsables de la société civile, du secteur privé et d'organisations philanthropiques, a été créée en septembre 2012 dans le but de mobiliser la volonté politique de combler les lacunes dans l'application du Programme d'action et de promouvoir un programme prospectif respectueux de la santé procréative et sexuelle de tous et des droits s'y rapportant. L'Équipe spéciale a pour objectif de veiller à ce que la santé procréative et sexuelle et les droits s'y rapportant, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, des adolescents et des jeunes soient au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

F. Commission de la population et du développement

41. Dans sa résolution [65/234](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport reposant sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement. Le rapport du Secrétaire général, établi en coopération avec les organismes compétents du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales concernées, ainsi que des organismes, experts et acteurs de la société civile, consiste en une synthèse d'un rapport plus complet sur les activités menées dans le cadre de l'examen et sur leurs résultats, notamment l'étude mondiale, les consultations nationales, les rapports et les conférences d'examen régionaux, les conférences thématiques mondiales, les études approfondies et les réunions de groupes d'experts. Le rapport présente les activités menées par les organismes du système des Nations Unies au titre de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, y compris celles ayant trait au programme de développement pour l'après-2015. Il est axé sur cinq domaines thématiques : la dignité, la santé, la situation géographique, la gouvernance et la viabilité.

42. Au paragraphe 3 de sa résolution [65/234](#), l'Assemblée générale a décidé que la Commission organiserait, à sa quarante-septième session, un débat interactif sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action. Dans sa résolution [67/250](#), l'Assemblée a également reconnu qu'il importait que tous les États participent activement au débat interactif de la quarante-septième session de la Commission sur l'évaluation de l'application du Programme d'action et à la session extraordinaire de l'Assemblée et a décidé que la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement serait à participation non limitée, conformément aux dispositions applicables du règlement intérieur des commissions techniques et à la pratique établie de celle-ci.

43. Au paragraphe 10 de sa résolution [67/250](#), l'Assemblée générale a souligné qu'il était nécessaire que les acteurs de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, participent utilement à la quarante-septième session de la Commission, selon qu'il conviendrait, compte tenu de la pratique établie et de l'expérience acquise à la Conférence internationale sur la population et le développement.

G. Création d'un index

44. Dans sa résolution [65/234](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire en sorte, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, que les questions soulevées aux sessions de la Commission de la population et du développement soient rassemblées et transmises aux gouvernements à sa soixante-neuvième session, accompagnées d'un index des thèmes récurrents et des éléments clefs y figurant ainsi que des conclusions de l'examen.

H. Mécanismes connexes

45. Dans sa résolution [65/234](#), l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de faire face aux nouveaux défis concernant la population et le développement et à l'évolution de la thématique du développement, et d'intégrer davantage les objectifs ayant trait à la population et au développement dans les mécanismes de développement mondiaux.

46. L'examen prend en compte les activités actuellement menées par les partenaires des Nations Unies et les mécanismes intergouvernementaux, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, le débat sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, ainsi que les dialogues de haut niveau touchant de près au Programme d'action. L'examen comprend des activités aux niveaux mondial, régional et national et fait intervenir des groupes de travail thématiques composés de parties prenantes essentielles.

47. En vue de faire progresser le programme de développement pour l'après-2015, le Secrétaire général a mis en route un processus inclusif et transparent visant à recueillir les vues de toutes les parties prenantes grâce à des consultations menées dans près de 100 pays, des consultations thématiques mondiales sur 11 domaines problématiques, un débat mondial en ligne et l'enquête mondiale « MY World ». Par ailleurs, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a formulé dans son rapport (voir [A/67/890](#), annexe) un certain nombre de propositions. Le mécanisme a également tiré parti des connaissances de spécialistes des sciences et techniques grâce au Réseau des solutions pour le développement durable et aux contributions du secteur privé, partout dans le monde, transmises par le biais du Pacte mondial. Une équipe spéciale composée de plus de 60 organismes et organisations des Nations Unies a fait part des connaissances et de l'expérience de l'Organisation tandis que les commissions régionales faisaient valoir les perspectives régionales.

48. Le cadre qui se dégage s'agissant du programme de développement pour l'après-2015 exigera de prendre un certain nombre de mesures de transformation qui se renforceront mutuellement dans tous les pays, notamment des mesures relevant du Programme d'action, comme d'apporter des solutions aux problèmes démographiques, d'améliorer la santé, de renforcer la contribution positive des migrants et de répondre aux problèmes posés par l'urbanisation.

IV. Participation à la session extraordinaire

A. États Membres et observateurs

49. Dans sa résolution [67/250](#), l'Assemblée générale a encouragé tous les États Membres, les États observateurs et les observateurs à envisager de se faire représenter à la session extraordinaire au plus haut niveau politique, notamment au niveau des chefs d'État ou de gouvernement.

50. Les États membres des agences spécialisées qui ne sont pas membres des Nations Unies sont également invités à participer à la session extraordinaire et au débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

B. Autres institutions

51. Dans sa résolution [67/250](#), l'Assemblée générale a également invité toutes les autres organisations régionales et internationales concernées, notamment les organismes compétents des Nations Unies, à contribuer selon qu'il conviendrait à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

C. Société civile et autres parties prenantes

52. Dans sa résolution [67/250](#), l'Assemblée générale a décidé que son président établirait la liste des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui pourraient participer à la session extraordinaire et également la liste des représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires, d'associations de jeunes et du secteur privé qui pourraient participer à la session extraordinaire, compte tenu du principe d'une représentation géographique équitable, et la soumettrait, y compris les noms proposés et arrêtés, aux États Membres pour examen, suivant la procédure d'approbation tacite, avant de la lui présenter.

53. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres, les États observateurs et les observateurs à envisager d'inclure des représentants d'organisations non gouvernementales et d'associations de jeunes dans la délégation qu'ils enverraient à la session extraordinaire, s'il y avait lieu.

V. Dispositions relatives à l'organisation de la session extraordinaire

54. Dans sa résolution [67/250](#), l'Assemblée générale a décidé que sa session extraordinaire se composerait de séances plénières qui se tiendraient le 22 septembre 2014 de 13 heures à 21 heures et qu'aux séances plénières, des déclarations seraient faites par son président, le Secrétaire général, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, les États Membres, les États observateurs et les observateurs, ainsi que par cinq représentants sélectionnés d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, choisies par son président, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable et en consultation avec les États Membres, dans l'ordre de préséance.
